

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région

SOCIÉTÉ DENTAIRE
13, RUE DE LILLE
ROUBAIX
(Tél. 62.82)
SEULE, EN ORGANISATION UNIQUE COMME LA SOCIÉTÉ DENTAIRE peut vous offrir, à des prix très réduits, toutes les dentures dentées de la Société Dentaire.
Remplacement gratuit.
Ouvert tous les jours de 9 à 20 heures

BUREAUX
ROUBAIX. - 69-71, Grande-Rue. Tél. 207.82, 207.83 et 207.84.
TOURCOING. - 21, rue Carnot. Tél. 27.
LILLE. - 3, rue Pasteur. Tél. 530.51.
PARIS. - 28, boulevard Poissonnière. Tél. Provençol. 77.24.
MOUSCRON. - 105, rue de la Station. Tél. 5.44.
ANCIENS DIRECTEURS:
Jean Reboux
Alfred Reboux
Madame Alfred Reboux

LA PRÉPARATION D'UN NOUVEAU STATUT DU TRAVAIL

La conférence de l'hôtel Matignon a groupé autour de M. Chautemps les représentants de la C.G.T., des travailleurs intellectuels et de la petite et moyenne industrie

Le président du Conseil, après les exposés des délégations, a constaté un progrès dans la voie du rapprochement et a commenté son projet

CE DERNIER RENDRA SANS EXCUSE TOUTE VIOLATION DE LA LOI

Paris, 12 janvier. — Interrogé mercredi matin, par les journalistes, M. Camille Chautemps a fait la déclaration suivante :
« Je ne suis encore ni les associations que j'ai convoquées pour cet après-midi, ni le fait de l'abstention de la Confédération générale du patronat français. Si elles ne rendent visite, je les accueillerai courtoisement les unes et les autres et je prendrai leur avis sur la situation sociale présente. Toutefois, il n'y aura pas, et pour cause, de discussion contradictoire.
« Mais cela ne veut pas dire que l'œuvre de conciliation que je poursuis sera vouée à un échec ou même sérieusement entravée. La petite difficulté que je rencontre n'est pas pour me surprendre, car elle éveille en moi de nombreux souvenirs. Au cours de nombreux arbitrages de conflits sociaux auxquels j'ai eu l'occasion de procéder depuis dix-huit mois, il m'est arrivé à maintes reprises de voir des patrons et des ouvriers refuser de discuter contradictoirement. Je les ai alors placés dans deux pièces voisines et je suis allé patiemment de l'une à l'autre pour faire indirectement, par mon intermédiaire, ce qui leur paraissait impossible de faire directement.
« Ce système est sûrement plus in-



DEVANT L'HÔTEL MATIGNON, TOUTES PORTES CLOSÉS, UN SERVICE D'ORDRE VEILLE.

rencontrer avec la C.G.T., s'est mise à ma disposition pour un entretien personnel avec moi. Je la recevrai donc, après avoir reçu mes interlocuteurs de cet après-midi. Je recevrai de même, ou ferai entendre, en cas d'impossibilité majeure, par un de mes collaborateurs compétents toutes les associations qui m'ont fait l'honneur de me demander à être écoutées.
« A ce moment, en possession de tous les éléments du problème, le gouvernement se prononcera sur des textes qui seront déposés sur le bureau des Chambres et adoptés définitivement par elles après un large débat.
« Comme vous le voyez, je ne m'arrête pas aux petits obstacles que des passions bien excusables dressent sur ma route et j'ai la conviction que j'aboutirai à donner au pays le moyen de rétablir pleinement la paix sociale. »



(Mond Photo-Press) M. CHAUTEMPS

concomode que l'autre. Néanmoins cela a permis d'arriver, dans la plupart des cas, à des résultats satisfaisants. Je ne vois aucune raison pour que nous ne réussissions pas à obtenir aujourd'hui une aussi heureuse conclusion de mes consultations en employant le même procédé.
« Vous savez, en effet, que la C.G.P.P. si elle a décliné mon invitation de se

UNE REINE A BICYCLETTE



(Ph. Franco-Press) LA REINE WILHELMINE DE HOLLANDE sort du palais de Soestdijk pour faire un promenade à bicyclette.

L'arrivée des délégués

Paris, 12 janvier. — A 16 h. 15, M. Camille Chautemps, président du Conseil, assisté de M. André Pevrier, ministre du Travail et de M. Léon Blum, ministre d'Etat, a commenté ses consultations en vue d'examiner, avec les représentants de la C.G.T. et ceux des techniciens de l'industrie, le projet de statut moderne du travail.
A 16 h., la délégation des techniciens de l'industrie, conduite par M. Sainte-Lague, arrive la première. Elle est suivie peu après par celle de la C.G.T. qui comprend MM. Jouhaux, Boussion, Bothereau, Dupont, Frachon, Bellin, Boutillet et Racamond.
La délégation de l'Union nationale des syndicats de la petite et moyenne industrie comprend notamment MM. Stäpfer, Berlin et Gras.
Un service d'ordre discret a été établi devant l'Hôtel Matignon dont les portes ont été fermées. Le service de garde ne laisse pénétrer que les membres des délégations invitées et les journalistes accrédités à la présidence du Conseil.
Au moment où la délégation de la C.G.T., venue dans plusieurs taxis, est introduite dans le cabinet du président du Conseil, elle croise S. E. le Nonce apostolique qui vient de remettre à M. Camille Chautemps de la part du Souverain Pontife les insignes de grand-croix de l'ordre de Pie IX.
A 18 h. 30, M. Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, arrive à l'Hôtel Matignon. Il est aussitôt introduit dans la salle où se tient la réunion.

La réunion

Après que le président du Conseil eut exposé l'objet de la réunion et défini l'esprit d'union et de pacification qui l'avait inspiré, les représentants des diverses associations présentes prirent successivement la parole :
M. Léon Jouhaux, pour la C. G. T. ; M. Sainte-Lague, pour la Confédération de travailleurs intellectuels et M. Stäpfer, pour la Confédération de la petite et moyenne industrie.
Une fois terminés, ces divers exposés, M. Camille Chautemps résuma les considérations échangées et constata avec satisfaction les progrès qu'elles avaient atteints dans la voie du rapprochement. Il souligna les remarques entendues au sujet des améliorations à apporter à la loi sur l'arbitrage, qu'il s'agisse de la simplification et de l'accélération de la procédure ou de la nécessité d'introduire, outre des garanties supplémentaires pour toutes parties, des

sanctions ne rendant plus illusoire les arbitrages prononcés.
Il nota les observations recueillies sur la question des licenciements, sur le statut des délégués ouvriers et sur la réglementation du droit de grève. Il déclara que, dans l'élaboration des textes qu'il se préparait à déposer, le gouvernement ne manquerait pas de tenir compte de ces premiers échanges de vues, qu'il s'inspirerait des suggestions ultérieures que pourraient lui apporter les associations présentes ou celles qu'il convoquerait, étant bien entendu que le dernier mot resterait au parlement. Une loi sera votée. Le gouvernement veillera à sa stricte et rigoureuse application. Ainsi, dit-il, seront maintenues la paix sociale et la sécurité du travail.
(Lire la suite page 3.)



(Ph. Franco-Press) M. CHAUTEMPS

BILLET PARISIEN

DE LA CRISE SOCIALE A LA CRISE POLITIQUE

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)
PARIS, 12 JANVIER (Minuit).
La tension des changes, combattue par le fonds d'égalisation, préoccupe les milieux gouvernementaux.
Il est trop évident que la baisse actuelle du franc a surtout des raisons psychologiques. La situation financière est, en effet, en voie d'amélioration ainsi que l'atteste le rendement satisfaisant des impôts. Mais les inquiétudes auxquelles donnent lieu les difficultés d'ordre social expliquent ce mouvement. Les paroles menaçantes proférées par M. Jouhaux ainsi que l'impossibilité où se trouve le gouvernement de confronter les représentants des patrons avec ceux des ouvriers n'ont pas été étrangères au malaise boursier.
L'effervescence sociale, l'effervescence politique et le trouble du marché financier sont des phénomènes étroitement liés. Pour remédier à ces trois maux, c'est à une médication d'ensemble qu'il convient d'avoir recours.
Cette médication d'ensemble sera-t-elle administrée par les médecins actuels ? La question s'est posée dans les couloirs de la Chambre et du Sénat où l'on a commenté avec vivacité la conférence qu'ont eue mercredi MM. Chautemps, Herriot et Georges Bonnet. Le conseil de cabinet brusquement convoqué pour jeudi matin ne sera-t-il pas consacré en très grande partie à la situation de la monnaie ? On incline à le croire.
En fait, un dilemme dramatique est posé devant le gouvernement : ou bien, il donnera une prompt solution au problème social et assuira le péril financier s'éloignera ; ou bien, il s'avèrera impuissant à le résoudre et la désagrégation du cabinet s'ensuivra à brève échéance.
Ce qui est sûr, c'est que les méthodes de temporisation ont fait leur temps. Les événements risquent de se précipiter. C'est en agissant qu'on pourra les gagner de vitesse.
RENE ROUSSEAU

La remise des insignes de grand-croix de l'ordre de Pie IX à M. Chautemps

Paris, 12 janvier. — Mercredi matin Mgr Valerio Valeri a remis à M. Chautemps, président du Conseil, de la part du Pape, les insignes de grand-croix de l'ordre de Pie IX.
M. Chautemps a vivement remercié et s'est félicité de cette marque d'estime du Saint-Siège.

Une tempête de neige dans les Vosges

Remiremont, 12 janvier. — Par suite d'une tempête de neige, le col de la Schlucht est obstrué par une couche atteignant plusieurs mètres de hauteur. La route du Ballon d'Alsace est, elle aussi, inaccessible.

Le gros lot de la Loterie nationale a été vendu en dixièmes par un cafetier parisien

Paris, 12 janvier. — Le billet gagnant les 3 millions au tirage de la douzième tranche de la Loterie nationale, billet divisé en dixièmes, a été vendu à Paris par un cafetier de l'avenue Victor-Hugo.



(Ph. Safr.) La fillette du cafetier tient un dixième qui gagna 300.000 francs.

MENACE ÉCARTÉE...

La solution de la question des salaires dans l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing

LA COMMISSION INTERSYNDICALE PATRONALE ACCORDE LES CONDITIONS DE LA SENTENCE SURARBITRALE

M. Désiré Ley a démissionné

La journée de mercredi aura été décisive pour une solution favorable du problème des salaires posé dans notre centre textile de Roubaix-Tourcoing par la hausse du coefficient du coût de la vie.
On sait que les différentes organisations ouvrières, d'une part et le groupement patronal interprofessionnel, d'autre part, avaient accepté la sentence surarbitrale rendue par M. l'intendant général Bernard Seule, la Commission intersyndicale patronale de l'industrie textile s'étant tenue en dehors de la procédure d'arbitrage.
Nous avons relaté la démarche faite hier à ce sujet par les délégations

ouvrières auprès de la présidence du Conseil. Et nous annonçons aussi hier qu'une réunion des membres de la Commission intersyndicale patronale devait avoir lieu au cours de l'après-midi de mercredi pour décider de la conduite à tenir devant les événements.
Cette réunion s'est tenue. La décision est telle que la Commission intersyndicale accorde les mêmes conditions que celles fixées par la sentence surarbitrale. C'est ce qui ressort du communiqué qui nous a été remis par la Commission intersyndicale et que nous publions ci-après.
Nous nous réjouissons de voir, par

cette décision, disparaître la menace qui pesait sur notre centre textile Célé et éprouvé.

Voici le communiqué de la Commission intersyndicale qui nous a été remis mercredi à 22 h. 30 :

La Commission intersyndicale de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing, réunie le mercredi 12 janvier 1938 :
1° Après avoir pris acte que les organisations ouvrières ont accepté que les augmentations de salaires qui peuvent être réclamées par l'augmentation du coût de la vie, ne doivent être que ce moitié, et qu'elles ont ainsi accepté d'écarter définitivement — par le précédent créé — tout danger d'application de l'échelle mobile ;
2° Que les organisations ouvrières acceptent que les augmentations de salaires, chiffrées à 50 % de l'augmentation du coût de la vie, ne soient pas égales pour tous et qu'elles admettent la création d'une prime de vie chère horaire de 0 fr. 275 pour les hommes de plus de 18 ans, de 0 fr. 225 pour les femmes de plus de 18 ans, et de 0 fr. 175 pour les ouvriers et ouvrières de moins de 18 ans ;
(Lire la suite page 3.)

L'ENQUÊTE SUR LES ATTENTATS DE L'ÉTOILE

Les deux journalistes italiens, les frères Rosselli, auraient été assassinés par des affiliés du C.S.A.R.

TROIS D'ENTRE EUX SONT ARRÊTÉS

La servante de M. Méténier a été écrouée



(Ph. Keystone.) Menottes aux mains, entre deux gendarmes, LOCUTY arrive à Paris.

Paris, 12 janvier. — Pierre Locuty et Henri Vogel, les deux ingénieurs arrêtés à Clermont-Ferrand, ont été conduits, mercredi matin, au Palais de justice, devant M. Barre, juge d'instruction, qui, après leur avoir fait subir un interrogatoire d'identité, les a inculpés de destruction d'édifices ayant entraîné la mort d'hommes et de tentative d'incendie volontaire.
Les deux hommes ont été ensuite conduits à la prison de la Santé.
Vogel, a choisi comme défenseur M. Xavier Vallat et Locuty, M. René Lafargue, membre du Conseil de l'Ordre.
A leur arrivée à la gare du P.-L.-M., les deux ingénieurs ont été l'objet d'une manifestation hostile de la part des voyageurs du train et de quelques employés de la gare. Des cris : « A bas la cagoule » furent poussés.

De leur côté, les commissaires Bellin et Chénavier s'efforcent d'identifier les deux inconnus qui auraient participé à la préparation des caisses d'explosifs, avec Moreau de la Meuse, Méténier, Locuty et « Léon ».
(Lire la suite page 2.)

On vérifie les aveux de Locuty

Les enquêteurs poursuivent la vérification des aveux de Locuty. Cette vérification prépare la confrontation prochaine entre tous les inculpés, confrontation qui, en raison des dénégations de M. Moreau de la Meuse et Méténier, ne manquera pas d'être mouvementée.
L'un des premiers soucis des enquêteurs est maintenant de retrouver l'immeuble où, d'après les dires de Locuty, les bombes furent chargées en sa présence.
Ils supposent qu'il s'agit du centre de radiosthésie installé par M. Hubert de la Motte-Saint-Pierre, 64, rue Ampère, dans un immeuble dont l'apparence inhabituelle, le porche d'entrée et la disposition intérieure répondent aux indications données par Locuty.
Le concierge de la maison n'était autre, d'ailleurs, que « Léon Macon » que

LES ÉTRENNES DE M. HITLER



(Ph. Franco-Press) Après avoir présenté ses vœux au Führer, une délégation provinciale lui a offert de la choucroute, des œufs, de la saucisse et du lard.